Nations Unies A/HRC/25/G/18

Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-cinquième session
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Note verbale datée du 13 mars 2014, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de l'informer qu'elle a constaté qu'il était fait mention, dans le rapport sur les communications des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (A/HRC/25/74), de la communication TUR 4/2013, datée du 14 août 2013.

La communication susmentionnée n'était pas parvenue à la Mission de la Turquie à l'époque, semble-t-il en raison d'un problème technique. Ultérieurement et à sa demande, la Mission a reçu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le texte de ladite communication, qui sera examinée par les autorités turques compétentes. Une réponse y sera apportée en temps voulu.

La Mission permanente de la République turque souhaiterait que la présente note verbale soit distribuée comme document de la vingt-cinquième session du Conseil des droits de l'homme au titre du point 3 de l'ordre du jour.

GE.14-12298 (F) 010414 010414
1412298

Merci de recycler